

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1^{er} Juin 2021

**Commune de
PAULHAN**

N° 2021/06/05

Date de la convocation	20 /05/ 2021
	Votes : 24
Présents : 17	Pour : 24
Absents: 03	Contre : 0
Représentés : 07	Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un et le premier juin,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des fêtes, à vingt heures sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GUERIN Grégory, GASC Carine, JAURION Léon, GASC Georges, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, LAMBERT Marcel, DJUROVIC Aleksandra, GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed.

Etaient Absents : MM. BIROUSTE Pascal, DUPONT Laurent, JAM Thierry.

Procurations : - Mme RICARD Christine à Mr VALERO Claude
- Mr GAUBERT Guy à Mr GASC Georges
- Mme BOUISSON Mylène à Mme ROYON Sophie
- Mme LABORDA Véronique à Mr ALEIX Bertrand
- Mr SEBASTIAN David à Mme LAMBERT Véronique
- Mme CAPELLE Laetitia à Mme GAVINET Isabelle
- Mme HEREDIA Fabienne à Mme DJUROVIC Aleksandra

Objet : Budget Commune – Décision modificative N° 1

Le présent projet de décision modificative n° 1 pour l'année 2021 a essentiellement pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice.

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20210601-2021-06-05-DE
Date de télétransmission : 03/06/2021
Date de réception préfecture : 03/06/2021

Le budget principal comporte principalement des virements de crédits entre chapitres qui ne bouleversent pas la structure du budget primitif, l'inscription de crédits complémentaires en recettes et en dépenses ainsi que l'inscription de crédits pour des opérations d'ordre.

Vu l'inscription budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,
Vu la délibération du conseil municipal n° 2021/04/04 du 15 avril 2021 adoptant le budget primitif pour l'année 2021,

Considérant qu'il y a lieu de reprendre les opérations d'ordre,

Considérant que la délibération portant reprise des résultats,

Considérant que depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses et en recettes pour des opérations réelles ou d'ordre budgétaires,

Monsieur le Maire propose d'adopter la décision modificative n°1 de l'exercice 2021, intégrant les informations précisées ci-dessus, conformément au tableau ci-dessous :

Fonctionnement	Dépenses		Recettes	
	ouverture de crédits	diminution de crédits	ouverture de crédits	diminution de crédits
042 - 675 - valeurs comptables immobilisations cédées		1,00 €		
042 - 6761 - différence sur réalisation		2 999,00 €		
002 - résultat fonctionnement reporté			0,85 €	
60632 - petits matériels	3 000,85 €			
Total	3 000,85 €		0,85 €	

Investissement	Dépenses		Recettes	
	ouverture de crédits	diminution de crédits	ouverture de crédits	diminution de crédits
001 - solde exécution investissement reporté			108 810,23 €	
040 - 192 - plus ou moins valeur cession Immo				2 999,00 €
040 - 2158 - autres instal techniques				1,00 €
21318 - travaux bâtiments - opération 71	300,00 €			
2031 frais étude - opération 63 notre dame des vert	36 000,00 €			
2031 - frais d'études - opération 31 stade des Laure	4 100,00 €			
2031 - frais d'études - opération 58 tennis	10 000,00 €			
2031 - frais d'études - opération 79 quartier des ha	20 000,00 €			
21318 - travaux bâtiment gare opération 290	35 410,23 €			
Total	105 810,23 €		108 810,23 €	3 000,00 €

Ouï l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'affecter les excédents et déficits cumulés des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2021, selon les montants et modalités indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.



Le Maire
Claude VALERO

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Mise en ligne le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20210601-2021-06-05-DE
Date de télétransmission : 03/06/2021
Date de réception préfecture : 03/06/2021